

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2018
REUNION DES 26 ET 27 AVRIL 2018**

N° 2018/O1/017

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : M. Romain COLONNA AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »

OBJET : OPPOSITION A LA FERMETURE DE CLASSES BILINGUES.

VU la loi N° 2002-92 sur la Corse du 22 janvier 2002,

VU la motion du 26 juin 1992 sur l'officialisation de la langue corse,

VU la délibération N° 05/112 AC du 1er juillet 2005 de l'Assemblée de Corse approuvant les orientations stratégiques pour le développement et la diffusion de la langue corse,

VU le rapport d'experts « Lingua corsa, un fiatu novu » de 2007 di u Cunsigliu di a lingua corsa,

VU le Plan d'aménagement et de développement linguistiques 2007-2013 adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 26 juillet 2007,

VU la délibération N° 13/096 AC du 17 mai 2013 approuvant les propositions pour un statut de coofficialité et de revitalisation de la langue corse,

VU la délibération N° 15/083 AC de l'Assemblée de Corse du 16 avril 2015 approuvant le Plan « Lingua 2020 »,

VU la délibération N° 15/253 AC du 29 octobre 2015 de l'Assemblée de Corse adoptant le CPER pour la Corse 2015-2020,

VU la délibération N° 16/140 AC de l'Assemblée de Corse en date du 23 juin 2016 adoptant la Convention de mise en œuvre du plan de développement de l'enseignement de la langue et de la culture corses,

VU la délibération n° 17/021 AC de l'Assemblée de Corse du 27 janvier 2017 en faveur de la mise en œuvre d'un cadre normatif spécifique pour l'Académie de Corse,

VU la délibération n° 18/092 AC de l'Assemblée de Corse du 29 mars 2018 portant adoption d'une motion relative à la politique éducative en Corse,

CONSIDERANT la volonté politique unanime exprimée depuis plusieurs années en faveur du bilinguisme,

CONSIDERANT que cette volonté politique doit se traduire dans les actes et dans les institutions publiques notamment dans l'Education nationale,

CONSIDERANT que le projet académique doit être articulé autour de la langue corse et de l'acquisition d'une compétence plurilingue,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

S'OPPOSE à la fermeture des classes bilingues.

DEMANDE un meilleur équilibre dans la répartition par secteur des inscriptions afin de ne pas affaiblir l'effectif des classes bilingues existantes.

DEMANDE la mise en place d'une campagne promotionnelle en faveur de la langue corse lors des inscriptions des élèves engageant les différents partenaires concernés.

DEMANDE le fléchage bilingue des postes de dédoublement des classes de CP.

DEMANDE une protection accrue des classes bilingues dans la mesure où les postes supprimés sont les derniers créés et concernent donc forcément ceux bilingues selon le système de fléchage mis en place.

MANDATE le Président du Conseil Exécutif pour interpeller le gouvernement et les mairies concernées sur les conséquences de la suppression des postes bilingues à la rentrée 2018.